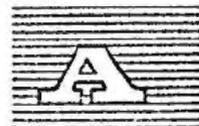


NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr. GENERALE  
A/CONF.94/PC/NGO.1  
20 juin 1978

ORIGINAL : ANGLAIS, ESPAG  
FRANCAIS

---

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE  
DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, 1980

Vienne, 19-30 juin 1978

Points 3 et 5 de l'ordre du jour : Préparatifs de la Conférence de 1980.  
Autres activités liées à la Conférence,  
notamment contribution des organisations  
non gouvernementales.

MEMORANDUM SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL EN  
VUE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'ANNEE INTERNATIONALE  
DE LA FEMME, PRESENTE PAR LA FEDERATION DEMOCRATIQUE INTERNATIONALE  
DES FEMMES, ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DOTEES DU STATUT  
CONSULTATIF - CATEGORIE I - AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

## I

Dans le monde contemporain, le problème relatif à la garantie de l'égalité en droit pour la femme en tant que l'un des principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme est d'une importance particulière et s'avère très actuel. Les femmes en sont conscientes et participent activement à la lutte pour sa résolution.

L'Année internationale de la femme réalisée sous le mot d'ordre "égalité-développement-peace", a été un événement important de la vie internationale qui a attiré l'attention de l'ONU, des gouvernements et de larges milieux de l'opinion publique mondiale sur la condition de la femme dans la société.

Le soutien actif apporté à l'AIF tant par les peuples que par les gouvernements a mis en évidence le grand rôle que jouent les femmes dans le monde d'aujourd'hui, la reconnaissance de leur contribution à la lutte commune des peuples pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie, le progrès social et au développement de l'amitié et de la coopération entre les nations, entre les peuples. D'autre part, ce soutien a confirmé que l'absence d'égalité entre l'homme et la femme dans la majorité écrasante des pays constitue un problème social aigu dont la résolution représente l'une des tâches urgentes de la société tout entière.

L'Année internationale de la femme a été marquée par deux événements significatifs : la Conférence mondiale de l'ONU de Mexico aux travaux de laquelle ont pris part des délégations gouvernementales de 133 États et de plus de 100 organisations non gouvernementales et le Congrès mondial de Berlin (RDA) qui a réuni à peu près 2 000 représentants d'organisations sociales venus de 141 pays du monde et de 80 organisations internationales.

La Déclaration et le Plan d'action mondial adoptés par la Conférence mondiale de Mexico les documents du Congrès mondial de Berlin et d'autres nombreuses rencontres qui ont eu lieu pendant l'AIF condamnent l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le fascisme, le sionisme, l'apartheid et la discrimination raciale et ils appellent à l'action pour le désarmement, réclament la réalisation de réformes

socio-économiques, proclament la nécessité de la pleine égalité entre l'homme et la femme en ce qui concerne les droits, les possibilités et les responsabilités. Ces documents contiennent des recommandations pratiques à l'intention des gouvernements, organisations intergouvernementales et sociales concernant la suppression des inégalités qui touchent les femmes, leur intégration active à la vie économique, sociale, politique et culturelle, fixant les tâches concrètes pour la Décennie 1976-1985 visant à faire progresser la condition de la femme.

Les décisions prises en rapport avec l'AIF démontrent d'une manière probante que la conquête de l'égalité de la femme est inséparablement liée à la consolidation de la paix, de l'indépendance nationale et de la démocratie. Elles soulignent que le processus visant à résoudre la question féminine est étroitement lié au progrès social ainsi qu'à la garantie d'une situation internationale favorable, à l'amélioration des relations entre les Etats et au respect des principes de l'égalité, de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à l'usage de la force et à la menace de la force, à la réalisation des principes de coexistence pacifique et de la compréhension mutuelle entre les peuples. Elles mettent en évidence la participation croissante de la femme au mouvement de libération nationale, à la lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, pour le plein exercice des droits humains.

Les résultats de l'Année internationale de la femme, y compris les résolutions prises par la Conférence mondiale de Mexico ainsi que les problèmes de la condition et du rôle de la femme au sein de la société ont été soumis à la discussion lors de la trentième session de l'Assemblée générale de l'ONU. L'Assemblée a adopté une série de résolutions qui ont réaffirmé et promu les acquis positifs de l'Année.

L'Assemblée générale, lors de sa trentième session, a pris la décision de proclamer la période 1976-1985 Décennie de l'ONU pour la femme. L'objectif de la Décennie est de mettre en oeuvre le Plan d'action mondial et d'autres documents importants adoptés pendant l'AIF visant l'obtention d'une véritable égalité politique, économique, sociale et culturelle

pour la femme, à son intégration maximale à la lutte pour le renforcement de la paix mondiale et le désarmement, à la suppression définitive de toutes les formes de colonialisme et de racisme, à l'obtention et à la consolidation de l'indépendance nationale, au respect de la souveraineté nationale, au développement de la coopération et de la compréhension mutuelle entre les peuples, à l'établissement d'un nouvel ordre économique international qui donnerait aux femmes de nombreux pays de meilleures possibilités de participer à toutes les sphères de la vie sociale.

Ces décisions ont été vivement appuyées par de larges milieux de l'opinion publique mondiale.

La création et les activités du Comité international pour la Décennie de l'ONU pour la femme formé à partir du Comité directeur du Congrès mondial de Berlin et composé de représentants d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales, comité qui collabore avec les institutions spécialisées de l'ONU, constitue une contribution concrète à la réalisation du Programme de la Décennie.

Les quatre thèmes centraux de ses activités sont la paix et le désarmement, les problèmes des femmes travailleuses, l'alphabétisation de la population féminine et la condition de l'enfant. Le Comité a déjà élaboré des programmes dont il a entrepris la réalisation.

La préparation et la réalisation de la Conférence mondiale "Pour un avenir pacifique et sûr pour tous les enfants" en 1979 dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant est la première action importante du Comité pour la Décennie.

Etant persuadée que la Décennie de l'ONU pour la femme ouvre des perspectives très favorables pour l'intensification ultérieure de la lutte en vue d'obtenir une véritable égalité en droit pour la femme et sa participation croissante à la vie de la société, la Fédération démocratique internationale des femmes participe activement aux travaux du Comité international pour la Décennie de l'ONU pour la femme.

- II -

En tant qu'organisation féminine engagée dans l'application du Plan d'action mondial et des conclusions du Congrès mondial et consciente de sa responsabilité pour la mise en oeuvre du Plan perspectif adopté par son Septième Congrès (Berlin, 1975), la FDIF est décidée à mettre à profit au maximum la Décennie de l'ONU pour obtenir l'exercice de l'égalité des droits de la femme et assurer la pleine intégration des femmes à la vie économique, sociale, politique et culturelle de leurs pays respectifs.

Conformément à ce Plan perspectif, divers séminaires internationaux et régionaux ont été réalisés sur la situation des femmes travaillant dans l'agriculture (Sofia, 1976); sur la contribution des femmes et de leurs organisations au processus de développement de l'Amérique latine - les sociétés transnationales et leur immixtion dans le développement (Panama, 1977); sur le rôle et les tâches des femmes et de leurs organisations dans la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid, pour l'indépendance nationale, la démocratie et la paix (Conakry, 1977); sur les tâches des organisations féminines et des autres forces sociales en vue de la préparation de l'Année internationale de l'enfant (Prague, 1977); sur la situation actuelle de l'enfant en Asie (New Delhi, 1978) et en coopération avec d'autres organisations féminines internationales sur les femmes et le désarmement mondial (Vienne, 1978). Une table ronde sur l'intensification de la solidarité avec les enfants, les femmes et les peuples d'Afrique australe dans leur lutte pour la libération nationale, l'indépendance, la démocratie, le développement et la paix s'est tenue à Luanda (Angola en 1978).

Ces initiatives ont permis de faire l'analyse objective de la situation des femmes issues de diverses couches sociales de nombreux pays et de tracer les orientations de la lutte ultérieure pour leur égalité en droit en tenant compte des conditions sociales concrètes dans ces pays et régions.

De plus, on a prévu une série de séminaires qui traiteront des différents aspects de la question féminine. Le premier séminaire de ce genre se déroulera à Budapest à la fin de l'année 1978. Il sera consacré aux problèmes des femmes travailleuses.

La FDIF partage le point de vue exposé dans le Préambule du Plan d'action mondial selon lequel : "la condition de la femme dans les divers pays et régions du globe présente des différences importantes qui ont leur origine dans la structure politique, économique et sociale, dans le cadre culturel et dans le niveau de développement de chaque pays".

- III -

La célébration de l'Année internationale de la femme et l'adoption du Plan d'action mondial ont stimulé la réalisation d'actions pour l'égalité en droit de la femme dans beaucoup de pays.

Les interventions actives de larges milieux de l'opinion publique qui ont eu lieu dans le cadre de la réalisation du programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme dans certains pays, ont eu pour résultat l'adoption de nouvelles lois qui ancrent de jure l'égalité des droits de la femme dans le domaine de l'emploi et dans la vie sociale, et qui élargissent les droits des femmes dans le couple et dans la famille.

Dans de nombreux pays, des amendements ont été adoptés sur les articles des Constitutions ayant trait à l'égalité des chances dans le domaine des droits dans l'emploi. Différents gouvernements et de larges milieux de l'opinion publique ont commencé à accorder une plus grande attention aux problèmes des femmes travailleuses dont la lutte pour leurs droits s'est intensifiée. Les dernières années sont marquées par la coopération constructive des organisations féminines avec les syndicats, les organisations de la jeunesse et d'autres, par les actions communes en faveur de l'amélioration de la situation des femmes travailleuses. De ce fait, dans certains pays, des mesures concrètes ont été prises visant à l'amélioration des conditions de travail des femmes, à la garantie du principe du salaire égal à travail égal.

Dans les pays socialistes, où le développement universel de la personnalité et l'égalité de la femme correspondent à la nature même de la société, des dispositions sont prises en permanence pour garantir à la femme les conditions optimales lui permettant de concilier ses responsabilités de mère, travailleuse et citoyenne. Ceci correspond aux intérêts des femmes et de toute la société.

Dans beaucoup de pays, des efforts considérables ont été déployés en vue de l'alphabétisation de la population féminine, du perfectionnement de la formation professionnelle des femmes, de leur intégration dans le domaine de la production, de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail surtout dans le milieu rural.

Cependant, la FDIJ et les organisations nationales qui lui sont affiliées se rendent compte qu'il est loin d'y avoir, dans beaucoup de pays où cela est pourtant extrêmement nécessaire, des mesures concrètes prises en faveur des femmes. Toute une série de problèmes sociaux aigus subsistent, dont la résolution exige que des mesures soient prises immédiatement dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour la femme.

Dans de nombreux pays du monde, plus d'un problème doit encore être résolu, tel que le principe du salaire égal à travail égal, l'accès des femmes à tous les niveaux de l'éducation, à la formation et au recyclage professionnels, la garantie pour les femmes d'avoir un emploi correspondant à la formation reçue, le droit à la sécurité sociale, la reconnaissance et la mise en application du droit à l'accès à la culture. Le problème de la conciliation de l'activité professionnelle avec les fonctions de mère acquiert une acuité particulière pour les travailleuses dans de nombreux pays. Un autre problème urgent est la protection de la mère et de l'enfant. Les problèmes ayant trait à l'amélioration de la condition des femmes des zones rurales exigent une solution immédiate. Il faudrait aussi accorder une attention particulière à l'élimination de la discrimination à l'égard des jeunes filles et des jeunes femmes.

Il est extrêmement nécessaire dans de nombreux pays d'améliorer la législation sur le couple et la famille ainsi que de garantir à la femme son égalité de jure et de facto au sein de la société.

S'il est vrai que dans beaucoup de pays, de nouvelles lois qui ont modifié la condition juridique de la femme ont été promulguées et des instruments internationaux concernant la garantie de l'égalité des droits pour les femmes ratifiés, il faut souligner que la plupart de ces documents sont très loin d'être appliqués, faute de moyen pour les garantir.

Il faut noter tout particulièrement que pour les femmes de nombreux pays, les premières années de la Décennie de l'ONU pour la femme n'ont pas été marquées par un progrès significatif dans l'exercice de la réelle égalité des droits, mais au contraire qu'elles se sont caractérisées par l'aggravation continue de leur situation déjà difficile. L'augmentation du chômage, l'élévation du coût de la vie, l'inflation, la croissance permanente des dépenses militaires dans de nombreux pays constituent un lourd fardeau qui affecte les femmes travailleuses et leurs familles. La crise économique aiguë qui se manifeste dans beaucoup de pays contribue à maintenir l'inégalité actuelle de la femme et crée des obstacles supplémentaires à la réalisation des principes d'égalité des droits.

Des millions de femmes se trouvent quotidiennement confrontées à des problèmes tels que le coût élevé des soins médicaux, une forte aggravation de la crise de l'habitat, le manque crucial d'institutions préscolaires, l'insécurité du lendemain et l'absence de perspectives pour les jeunes.

Les femmes du monde entier se rendent de plus en plus compte que l'obtention d'une paix durable, l'interdiction totale des armes nucléaires, l'interdiction de la fabrication de la bombe à neutrons ainsi que du développement et de la production de nouveaux types et systèmes d'armes d'extermination massive, la réalisation du désarmement, l'avancement dans le processus de la détente politique et militaire constituent un problème vital pour l'humanité ainsi qu'une condition indispensable pour faire progresser les droits des femmes.

Une vive inquiétude est engendrée par la situation des femmes dans les pays où les libertés démocratiques et les droits individuels sont foulés aux pieds, dans ceux où le régime de discrimination raciale et d'apartheid refuse complètement de reconnaître tous les droits à la majorité des citoyens et où subsistent des régimes fascistes et dictatoriaux.

- IV -

La FDIIF estime qu'il est nécessaire :

- Avec toutes les autres organisations féminines, toutes les forces progressistes, de renforcer la lutte pour la paix et le désarmement, pour l'arrêt de la course aux armements, pour l'interdiction du développement et de la production de la bombe à neutrons ou d'autres types et systèmes nouveaux d'armes de destruction massive, pour la réduction des dépenses militaires et d'utiliser les moyens ainsi libérés pour aider à résoudre les problèmes sociaux et économiques;
- De renforcer les actions de solidarité avec les organisations féminines des pays en lutte pour leur indépendance nationale, avec tous ceux qui luttent contre le fascisme et la réaction, pour la démocratie et le progrès social;
- De soutenir les jeunes Etats qui se sont engagés dans une voie indépendante, en faisant des efforts en faveur de la réalisation du Nouvel ordre économique international basé sur la justice, ceci donnant aux femmes de nombreux pays plus de possibilités de participer à tous les domaines de la vie sociale;
- D'élargir les campagnes de masse en faveur des droits économiques, sociaux, politiques et culturels de la femme au niveau national;
- D'exercer une pression sur les gouvernements pour que ceux-ci mettent en oeuvre les recommandations présentées dans le Plan d'action mondial, ratifient et appliquent les documents internationaux sur la promotion de la femme, en particulier les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux droits civils et politiques;
- De donner un nouvel élan au travail des commissions et comités nationaux existants qui avaient été créés à l'occasion de l'Année internationale de la femme;
- De créer de tels organismes également dans les pays où il n'en existait pas jusqu'à maintenant et de mettre en place des représentants d'organisations sociales pour la coordination des programmes nationaux pour la réalisation de la Décennie de l'ONU pour la femme;

- De poursuivre aux niveaux national, régional et international, les travaux préparatoires à la Conférence mondiale de l'ONU en 1980 et d'exercer une influence sur les gouvernements; de tenir compte des trois objectifs de la Décennie de l'ONU pour la femme - égalité-développement-paix - pour l'évaluation des progrès déjà réalisés et la préparation d'un programme pour la deuxième moitié de la Décennie;

- De joindre les efforts des organisations et mouvements féminins, des syndicats et des associations professionnelles, des organisations de la jeunesse pour résoudre les problèmes des femmes travailleuses et améliorer la condition des jeunes femmes.

Bien que la FDIF apprécie la contribution qu'apportent l'ONU et ses institutions spécialisées à la réalisation des objectifs de l'AIF, elle estime cependant que le système de l'ONU devrait déployer de plus grands efforts en vue de la réalisation du Plan d'action mondial. Ceci est valable surtout pour les commissions économiques et sociales de l'ONU au niveau régional qui ont pour tâche de coordonner et de réaliser les activités spécifiques qui amélioreront la condition de la femme dans tous les domaines.

La FDIF saluerait la tenue de conférences régionales sur les problèmes de la femme, qui pourraient être convoquées avant la Conférence mondiale de l'ONU en 1980.

La FDIF et les organisations nationales de 118 pays qui lui sont affiliées espèrent que l'Assemblée générale de l'ONU adoptera le plus tôt possible une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme.

\* \* \* \* \*

Ce mémorandum sera complété par des documentations élaborées par les organisations nationales affiliées à la FDIF traitant de la condition réelle de la femme dans les différents pays du monde et des problèmes dont la solution exige des actions immédiates et communes de la part de la communauté internationale dans son ensemble.

PS : Ces documentations vous seront envoyées dès qu'elles auront été élaborées.